

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT CHINON

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140  
*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Date de la convocation : 13/01/2023

Transmis à la Préfecture le : 07/02/2023  
Rendu exécutoire le : 07/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 janvier 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JANVIER, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

**Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :**

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY,  
MOREAU  
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 13/01/2023. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/12/2022 a été transmis par écrit aux élus le 13/01/2023. Le fil conducteur de la réunion du 18/01/2023 a été transmis par écrit aux élus le 18/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/01/2023.

**Excusé :**

**Représentés :** Gabriel BUSTON donne pouvoir à Éric DAUZON, Catherine BUSTON donne pouvoir à Nadège COTTINEAU. Sophie ORY donne pouvoir à Brigitte GARCIA.

**Absents :** Thierry CHERRIÈRE, Jeannine HUET et Frédéric MOREAU

**Délibération n° 2023-01**

**Objet : Approbation du procès-verbal du 14/12/2022**

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 14 décembre 2022 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 9 +3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

*Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Au registre, suivent les signatures,*

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 037-213702285-20230118-DCM2023\_01-DE



*Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.*

Le secrétaire de séance,  
Laurence PLOQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ploquin', with several horizontal lines drawn through it.

Le Maire,  
Sébastien BERGER

